



Curatelle renforcée

Par brioude

Bonjour,
mon cousin issu de germain, se trouve sous curatelle renforcée, à son domicile. Eloigné géographiquement, à plus de 800 km de son habitation, je ne peux le joindre que par téléphone. Mon cousin n'a pas d'autre famille que ma soeur et moi. Au regard de sa curatrice et du juge des curatelles quels sont nos droits aux décisions et à l'information le concernant? Sa curatelle a été demandée par son voisinage.
Merci.